HORAIRES DES ACTIVITÉS

HORAIRES AQUAGYM

	PÉRIODE SCOLAIRE
Lundi	17h15-18h15 18h30-19h30
Mardi	12h15-13h15
Mercredi	10h-11h
Jeudi	17h15-18h15
Vendredi	12h15-13h15

HORAIRES AQUAPALMES

	PÉRIODE SCOLAIRE
Jeudi	18h30-19h30

LEÇONS DE NATATION SUR RENDEZ-VOUS

PÉRIODE SCOLAIRE Séance de 30 min - 2 forfaits : 5 ou 10 séances	
Mercredi	11h30-13h30

HORAIRES PUBLICS

OUVERTURE AU PUBLIC

	PÉRIODE SCOLAIRE
Mardi	16h-19h30
Samedi	10h-13h

INFORMATIONS

SHORT DE BAIN INTERDIT

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE

PRÉVOIR 1 EURO POUR LE CASIER

Vente de bonnet de bain : 3 €

Vente de lunettes de piscine : 10 € (enfant) 5 € (adulte)

Fermeture de la caisse 30 minutes avant la fermeture de l'établissement. Evacuation du bassin 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

Suivez toute l'actualité du BAF en scannant le QR CODE.

Bassin d'Apprentissage Fixe - La Baignade
Rue de la Passerelle - Malesherbes
45330 LE MALESHERBOIS
Tél. 02 38 34 82 38

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Loiret

CHÈQUE-VACANCES

ancv COUPON SPORT

INFORMATIONS PRATIQUES

PAIEMENT

- Chèques ou espèces.
- Chèques vacances acceptés.
- Coupons sport acceptés pour l'Aquagym et l'Aquapalmes.

LES GRANDS PRINCIPES

GRATUIT
pour les moins de 5 ans

CARTE DE 10 ENTRÉES
Valable 1 an à partir de la date d'anniversaire

LES TARIFS PUBLICS

SEPT. 2024 > AOÛT 2025

Entrées	Entrée unitaire Plein Tarif	Enfant (- de 16 ans)	2,00 €
	Entrée unitaire Plein Tarif	Adulte (à partir de 16 ans)	3,00 €
Cartes	Carte 10 entrées	Enfant (- de 16 ans)	18,00 €
	Carte 10 entrées	Adulte (à partir de 16 ans)	28,00 €

LES ACTIVITÉS

Forfait Aquagym et Aquapalmes (au trimestre)	Résident CCPG	48,00 €
	Non Résident CCPG	80,00 €
Forfait Aquagym et Aquapalmes (à l'année)	Résident CCPG	135,00 €
	Non Résident CCPG	230,00 €
Leçons de natation (5 séances)	60,00 €	
Leçons de natation (10 séances)	110,00 €	

Les communes de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Augerville-la-Rivière, Aulnay-la-Rivière, Auxy, Barville-en-Gâtinais, Bâtilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boësses, Boiscommun – Chemault, Bordeaux-en-Gâtinais, Briarres-sur-Essonne, Bromeilles, Chambon-la-Forêt, Courcelles-Le-Roi, Desmonts, Dimancheville, Echilleuses, Egry, Gaubertin, Grangermont, Juranville, La Neuville-sur-Essonne, Le Malesherbois (née de la fusion de 7 communes : Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve), Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux, Saint-Loup des Vignes, Saint-Michel.